

PURE PADEL LA ROCHE-SUR-YON

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 – Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les règles de fonctionnement et de sécurité applicables au sein du club Pure Padel La Roche-sur-Yon, afin d'assurer la sécurité, le respect et la bonne entente entre tous les joueurs et visiteurs.

Article 2 – Accès au club

- L'accès aux installations est réservé :
 - Aux personnes disposant d'une réservation valide (via le site, l'application ou sur place).
 - Aux adhérents et visiteurs autorisés.
- Les mineurs doivent être sous la responsabilité d'un adulte.
- Le personnel du club est habilité à refuser l'accès à toute personne dont le comportement est inapproprié, dangereux ou non conforme au présent règlement.

Article 3 – Réservations et annulations

- Les réservations se font exclusivement via la plateforme de réservation ou à l'accueil.
- Toute annulation doit être effectuée au moins 6 heures avant le créneau réservé, sans quoi la séance sera facturée.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, le terrain peut être réattribué.

Article 4 – Tenue et matériel

- Une tenue de sport adaptée et des chaussures propres à semelles non marquantes sont obligatoires.
- Les joueurs doivent utiliser du matériel de padel conforme (raquettes et balles adaptées).
- Le club se réserve le droit de refuser l'accès au terrain à toute personne ne respectant pas ces règles.

Article 5 – Utilisation des installations

- Chaque joueur s'engage à respecter le matériel et les installations mises à disposition.
- Il est interdit de :
 - Manger ou fumer sur les terrains.
 - Introduire des bouteilles en verre.
 - Jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet.
- Toute dégradation volontaire entraînera la facturation des réparations et/ou l'exclusion du club.

Article 6 – Comportement et respect

- Le respect des autres joueurs, du personnel et des règles de fair-play est obligatoire.
- Les propos injurieux, violents ou discriminatoires sont strictement interdits.
- Le club se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement toute personne ne respectant pas ces principes.

Article 7 – Sécurité et responsabilité

- Chaque joueur pratique le padel sous sa propre responsabilité.
- Le club décline toute responsabilité en cas :
 - D'accident lié à une mauvaise utilisation des installations.
 - De vol, perte ou détérioration d'effets personnels.
-
- Une trousse de premiers secours est disponible à l'accueil.

Article 8 – Cours, tournois et événements

- La participation aux cours, tournois ou animations organisées par Pure Padel implique l'acceptation du présent règlement.
- Le club se réserve le droit de modifier les horaires ou d'annuler un événement pour raison technique, météo ou de sécurité.

Article 9 – Vestiaires et hygiène

- Les vestiaires et sanitaires doivent être laissés propres et rangés après utilisation.
- Aucun objet de valeur ne doit y être laissé.
- L'usage d'une serviette personnelle est recommandé.

Article 10 – Communication et image

- Le club peut être amené à prendre des photos ou vidéos lors des événements.
Sauf opposition écrite, chaque participant autorise leur utilisation à des fins de communication sur les supports du club (site, réseaux sociaux, affiches...).

Article 11 – Sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner :

- Un avertissement verbal ou écrit.
- Une exclusion temporaire ou définitive du club.
- La facturation des dommages éventuels.

Article 12 – Acceptation

La réservation d'un terrain ou la participation à une activité au sein de Pure Padel La Roche-sur-Yon vaut acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.